

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

23/10/2014

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01114P0123

1. Intitulé du projet

Construction de la nouvelle clinique Saint-Jean L'Ermitage.
Ce projet s'inscrit dans la plate-forme hospitalière public-privée de Melun.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°36 - Travaux de construction soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Le projet porte sur la réalisation de 20 000 m ² SHON. Travaux ou construction réalisés en une ou plusieurs phases lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'une seule clinique regroupant les cliniques de Saint-Jean et de l'Ermitage sur le pôle hospitalier public-privé de Melun (Butte de Beauregard) qui accueille également le nouvel hôpital de Melun.

La clinique de 20 000 m² SHON s'élève sur 3 niveaux de superstructure et comprend un niveau de sous-sol.

L'aménagement comprend également 642 places de stationnements aériens dédiés à la clinique.

Le projet vise la certification NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE, sur la base du référentiel "Etablissements de santé" millésime 2008.

Le projet est conforme au PLU de Melun.

4.2 Objectifs du projet

Le regroupement des deux cliniques existantes sur le même site que le nouvel hôpital de Melun a pour objectifs principaux :

- d'offrir un ensemble hospitalier de référence mettant à disposition l'éventail le plus large possible des spécialités médico-chirurgicales et obstétricales.
- de répartir les activités médicales entre hôpital et clinique pour garantir une plus grande efficacité et une plus grande qualité des soins.
- d'anticiper les évolutions des prises en charges par sa conception architecturale et technique.

Le projet a également pour objectif de concevoir un bâtiment Durable. Pour cela, la certification NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE, avec un niveau HQE Excellent est visée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La nouvelle clinique développera une surface de plancher de 20 000 m² sur une parcelle de 4,37 ha.

L'emprise au sol du projet sera de 5 500 m² environ.

Les travaux prévus se dérouleront sur une période prévisionnelle de 24 mois (d'octobre 2015 à octobre 2017). Les fondations seront de type semelles superficielles (filantes et isolées) conformément aux conclusions de l'étude géotechnique réalisée par SAGA Ingénierie (août 2014). Le projet comportera une structure en béton : dalles, voiles et ossature en béton armé. L'isolation du bâtiment sera réalisée par l'extérieur. Une charpente métallique sera réalisée pour la toiture des blocs techniques Nord-Ouest du R+2 et Sud-Est du R+3. Des toitures terrasses en béton sont prévues pour le reste du bâtiment. Les façades principales, majoritairement orientées selon l'axe Nord-Sud seront plus ou moins ouvertes selon leurs orientations.

La certification HQE impose un suivi de chantier approfondi. Une charte chantier à "faible impact environnemental" sera imposée à toutes les entreprises de travaux. Ce document explicitera les mesures permettant entre autre de réduire les nuisances auprès des riverains, de valoriser les déchets de construction, d'éviter toute pollution dans l'environnement, etc.

Le projet sera raccordé aux réseaux concessionnaires.

Il intégrera des espaces verts de pleine terre ainsi que des patios végétalisés.

La gestion des eaux pluviales est réalisée via des techniques alternatives afin de respecter le débit de fuite fixé par le SDAGE Seine Normandie (1 L/s.ha). Des noues et des bassins plantés d'espèces phyto-épurations recueillent les eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La capacité d'accueil de la clinique est de 200 lits et places, extensible à 224 lits et places. Le personnel soignant non exactement connu à ce jour est estimé à une centaine de personnes.

La clinique disposera de 642 places de stationnements dédiés auxquelles s'ajoutent d'autres places à l'extérieur de la parcelle qui sont mutualisées avec l'hôpital. Un arrêt de bus sera intégré à terme au cœur de la parcelle.

Afin de favoriser les modes de déplacements doux, deux locaux vélos sécurisés et abrités d'une capacité totale de 80 places sont positionnés à proximité des entrées.

Les consommations énergétiques seront minimisées. Le calcul RT affiche un niveau de consommation : RT 2012 - 39%.

La clinique sera raccordée à la géothermie via le réseau de chaleur urbain de la ville de Melun.

Le projet prévoit la mise en œuvre d'équipements hydro-économiques, visant à diminuer les volumes d'eau utilisés pour les sanitaires de l'ouvrage (WC, robinets, douches, etc.).

Des locaux de stockage intermédiaire des déchets sont prévus à chaque étage. Les déchets sont ensuite acheminés et regroupés au Rez-de-Jardin à proximité de la plate-forme d'enlèvement. Plusieurs locaux déchets principaux (80 m² au total) sont identifiés afin de séparer les différents flux :

- un local déchets général
- un local pour le tri
- un local pour les déchets d'activités à risques infectieux (DASRI) qui font l'objet d'une collecte spécifique par un prestataire spécialisé.
- un local déchets radioactifs qui font l'objet d'une collecte spécifique par un prestataire spécialisé.

Les conditions de confort et d'hygiène seront particulièrement soignées (surfaces entièrement nettoiables, isolation acoustique, etc.)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de l'Agence Régionale de santé
- permis d'aménager délivré
- Permis de construire (dépôt prévu : décembre 2014)
- Déclaration ICPE

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire (dépôt prévu : décembre 2014)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie de la parcelle	43 700 m ²
Surface de plancher développée	20 000 m ²
Emprise au sol	5 500 m ²
Emprise au sol du parking	12 000 m ²
Nombre de place de parking	642 places
Nombre de lits	200

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Avenue du Général Patton
Butte de Beauregard
77 000 MELUN

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 55' 66" ___ Lat. 2° 64' 29" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La construction de la nouvelle clinique Saint-jean l'Ermitage (objet de la présente demande) s'inscrit dans le programme de construction d'une nouvelle plate-forme hospitalière public-privée dont la construction du nouvel hôpital Marc Jacquet de Melun fait partie.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La parcelle est actuellement composée d'une friche et d'une zone boisée.

Les travaux de terrassement de l'hôpital (parcelle voisine) sont en cours de réalisation.

Règlement applicable à la zone du projet (PLU) : zone UBc = zone réservée à l'implantation du nouveau pôle hospitalier public-privé

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Cadastre AB151-AB153

- PLU de la ville de Melun arrêté le 13 décembre 2012. Le projet se situe zone UBc correspondant au futur emplacement du pôle hospitalier.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 100 m à l'ouest du site dans sa partie la plus proche. C'est une ZNIEFF de type II : "Bois de Bréviande".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Melun est couverte par le PPRI de la vallée de la Seine de Samoreau à Nandy qui a été prescrit par arrêté préfectoral en date du 20 mai 1998. Le site de construction de la clinique est cependant situé hors du périmètre de risque. Aucun plan de prévention des risques technologiques n'existe sur la commune de Melun.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'historique du site ne révèle aucun usage industriel, ni aucune activité pouvant générer une pollution du sol.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage le plus proche est situé à 600 m du site sur la commune de Vert-saint-Denis.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 3 km au Sud du projet. Il s'agit de la zone Natura 2000 "Massif de Fontainebleau".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est situé en dehors des rayons de protection de monuments historiques ou de cônes visuels de sites protégés.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de prélèvement d'eau pour le projet.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un drainage périmétrique réglementaire sera réalisé pour garantir la pérennité du bâtiment. Il n'entraînera cependant pas de rabattement significatif de la nappe.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création d'un niveau en infrastructure va engendrer l'excavation de terre. Cependant, il est prévu un réemploi de la totalité des déblais en remblais.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme tout projet de construction, le projet fait appel à des matériaux de construction d'origine extérieure. En revanche pour réduire cet apport, il est prévu pour les chaussées et de voiries, une structure basée sur un traitement au liant hydraulique des terres du site.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une parcelle naturelle constituée d'une friche et d'une zone boisée. La construction du projet va entraîner le défrichement de la zone boisée, qui ne comprend cependant pas d'individu remarquable. L'aménagement paysager s'attache cependant à intégrer une part importante d'arbres en cèpés et en tige (bandes de 10 m de large) afin de conserver la continuité écologique entre la forêt de Bréviande et le Bois du jard. De plus, le paysagiste en charge de l'aménagement extérieur prend en compte dans le choix des espèces la problématique des espèces toxiques invasives sur Melun. Les espèces concernées sont prosrites. Concernant la faune, le projet s'attache à reconstituer des habitats propices au développement d'un écosystème : zones boisées intégrant des arbres produits des fruits ou des baies, prairies fleuries, etc.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La clinique s'implante sur un espace naturel (friche et zone boisée) qui entraîne l'imperméabilisation de la parcelle. Cependant, la large place laissée aux espaces verts en pleine terre sur le site (environ 1 650 m ²) permet de limiter cette imperméabilisation à 70%. Un grand nombre d'arbres sera planté de manière à compenser le défrichage.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un plan de prévention des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé hors du périmètre du PPRI. De plus le site est localisé dans une zone à risque à priori nul pour le retrait-gonflement des argiles. La parcelle a également une sensibilité très faible vis-à-vis des remontées de nappes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les équipements techniques en toiture sont capotés acoustiquement selon les standards réglementaires. La clinique ne sera donc pas une source de nuisances sonores pour les bâtiments avoisinants.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les axes routiers (classés) et l'hélistation sur l'hôpital sont sources de nuisances sonores pour la clinique. Un traitement acoustique approprié sera mis en oeuvre sur les façades.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, il n'est pas prévu de cuisine (pas de préparation alimentaire sur site) et les locaux déchets sont fermés et ventilés.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment n'est pas concerné par des nuisances olfactives. Cependant, même dans le cas contraire la filtration performante de l'air neuf permet d'éliminer les nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les espaces extérieurs de la clinique (accès au bâtiment, patios, zone de parking) seront éclairés la nuit. L'éclairage extérieur sera commandés par des cellules photosensibles et par la GTB.</p> <p>Cet éclairage essentiellement pour la sécurité et l'orientation des usagers n'aura pas d'impact négatif sur les bâtiments avoisinants : les bâtiments de logement étant assez éloignés et l'hôpital accolé au projet, aura des installations similaires.</p> <p>Le projet sera donc également concerné par des émissions lumineuses mais la possibilité d'occultation totale dans les chambres permet d'éliminer la gêne potentielle.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'air vicié généré par les activités de soins sera traité via des filtres avant rejet dans l'air extérieur.</p> <p>D'autre part, les chaudières au fioul (utilisées uniquement pour le secours) respecteront les normes de faible émission d'oxyde d'azote conformément à la réglementation. Elles feront de plus l'objet de maintenance et de contrôles réglementaires.</p> <p>La pollution atmosphérique due au trafic routier à proximité est ainsi bien plus impactante que le bâtiment.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées et les eaux vannes sont rejetées dans le réseau urbain.</p> <p>Les eaux pluviales sont recueillies dans des noues et des bassins plantées d'espèces phyto-épuratrices (suppression de la pollution hydro-carbonée potentiellement présente) avant d'être rejetées dans le collecteur existant au débit fixé par le SDAGE (1L /s.ha)</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, les déchets de construction seront acheminés vers les filières adaptées.</p> <p>En phase d'exploitation, la clinique produit principalement des déchets banals, des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) et des déchets radioactifs. L'ensemble des déchets produits sera acheminé vers les filières de traitement adaptés. Les DASRI et les déchets radioactifs seront collectés et traités par des prestataires privés spécialistes de ces types de déchets.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet s'implante en partie sur une zone boisée mais il n'y est pas recensé d'espèces floristiques remarquables.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La clinique s'implante sur un milieu naturel (friche et espace boisé). Sa construction engendre donc une modification des activités humaines puisque le site sera désormais dédié aux activités de soins. Ce changement d'activités va cependant être source de développement économique sur la région et permettra d'offrir aux habitants l'éventail le plus large possible des spécialités médico-chirurgicales et obstétricales.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Des effets cumulés sont à prévoir avec la création de l'hôpital de Melun sur le même site et avec le programme de rénovation urbaine (PRU) des Hauts de Melun. Les effets susceptibles d'être cumulés avec ces projets sont :

- les impacts vis-à-vis de la gestion des eaux pluviales;
- les impacts vis-à-vis de l'intégration paysagère;
- les impacts vis-à-vis de la faune;
- les impacts vis-à-vis de la circulation;
- et les impacts vis-à-vis des déchets.

En pratique seul l'impact concernant l'augmentation du trafic liée aux différents projets peuvent être cumulés. Les impacts sur le trafic pourront être compensés par la mise en place de mesures compensatoires étudiées par le Conseil général de Seine et Marne (transports en commun en site propre, carrefours, etc.).

Les autres impacts sont gérés à l'échelle de la parcelle : respect du SDAGE pour les eaux pluviales, l'intégration paysagère et la gestion des déchets sont étudiés pour chaque site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction de la nouvelle clinique Saint-Jean L'Ermitage vient s'insérer dans un programme plus global de construction

d'un pôle Santé public-privé comprenant la construction du nouvel hôpital de Melun. L'instruction et du permis d'aménager et du permis de construire de l'hôpital ont nécessité la réalisation d'études d'impact tenant compte du projet de clinique.

L'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact du permis d'aménager en date du 18 octobre 2013 est joint au présent document.

L'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact du permis de construire en date du 31 janvier 2013 est joint au présent document.

De plus, le maître d'ouvrage s'est engagé dans une démarche de certification environnementale visant à limiter les impacts environnementaux du projet dans son ensemble.

Pour ces raisons, une étude d'impact ne nous semble pas nécessaire pour le projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Annexe 0 : 140639-10-A754 - Melun - Notice d'accompagnement de la procédure au cas par cas
	Annexe 6 : Avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact du permis d'aménager du projet d'aménagement du pôle santé de Melun-Sénart
	Annexe 7 : Avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact du permis de construire sur le projet de reconstruction du centre hospitalier Marc Jacquet à Melun
	Annexe 8 : Etude géotechnique - SAGA Ingénierie
	Annexe 9 : Etude sols pollués - Evaluation Environnementale - SOLPOL

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

MELUN

le,

20 octobre 2014

Signature

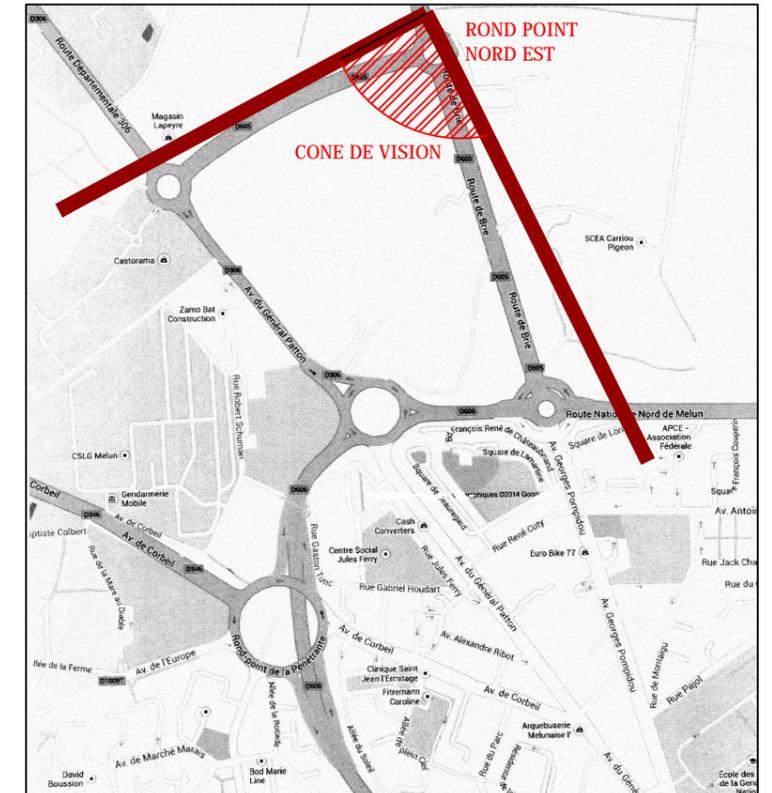
I.S.M.S.
68, Rue Anatole France
92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél. 01 41 49 99 00 - Fax 01 47 48 08 43
RCS Nanterre 431 838 887 00013

A.M.O du CSJE - Clinique St JEAN L'ERRUJAGE

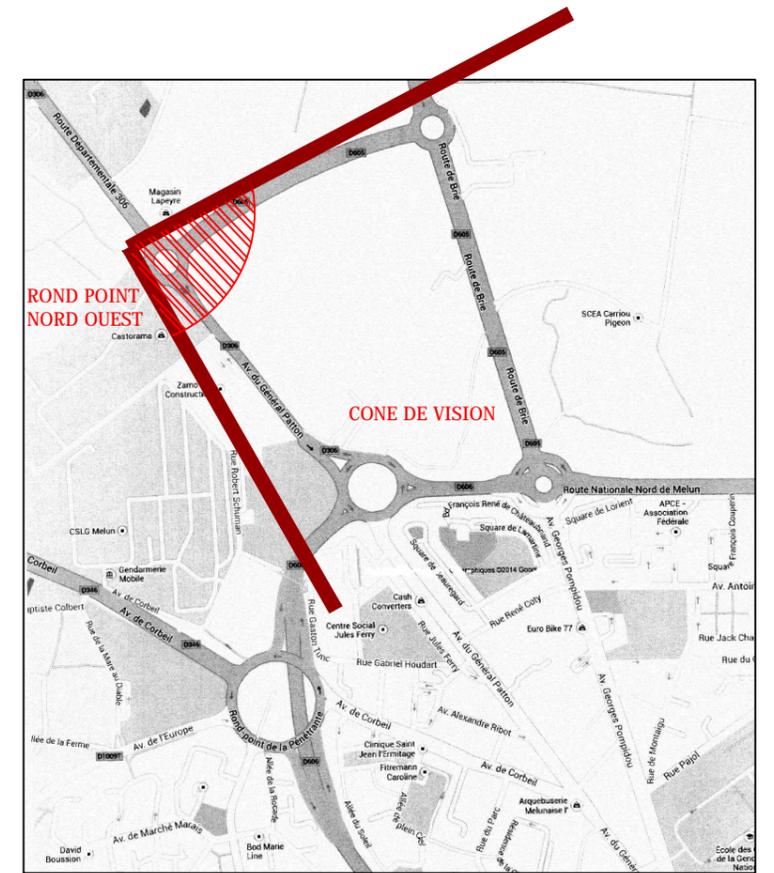


NOUVELLE CLINIQUE MELUN

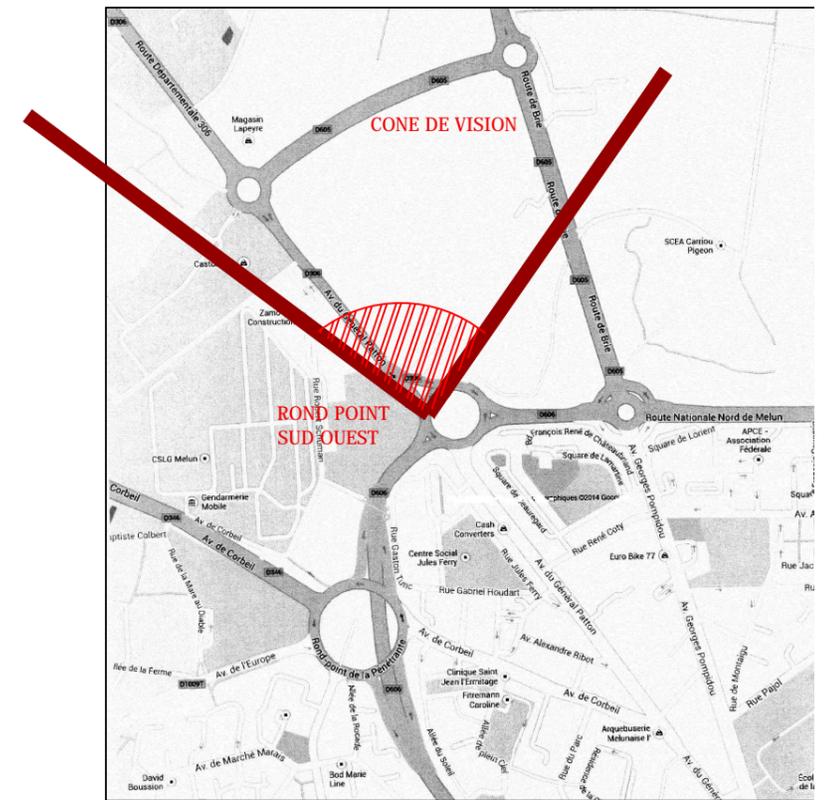
EMPRISE DE L'HOPITAL AYANT DEJA FAIT L'OBJET D'UNE ETUDE D'IMPACT



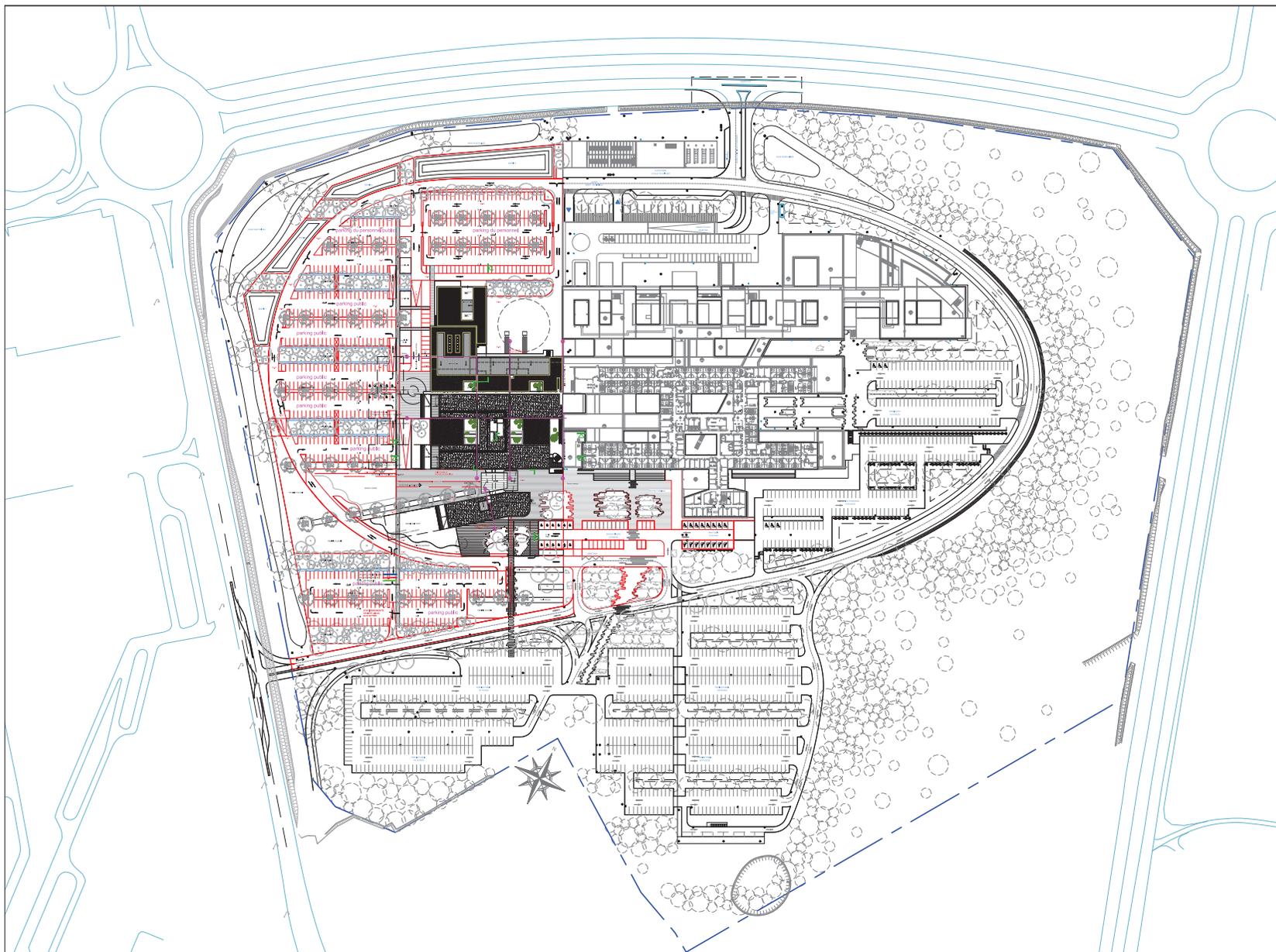
CROISEMENT ROUTE DU BOIS DU JARD ET ROUTE DE BRIE



CROISEMENT ROUTE DU BOIS DU JARD ET AVENUE DU GENERAL PATTON



CROISEMENT ROUTE NATIONALE NORD DE MELUN ET AVENUE DU GENERAL PATTON



Clinique Saint Jean - L'Ermitage Plateforme Hospitalière de Melun



Clinique Saint Jean L'Ermitage 41, Avenue de Corbeil - 77000 MELUN
SA P.S.J. Tel:
 Mail:

ISMS 68, Rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret
 T: 01 41 49 99 00
 Mail:
 www.groupe-clms.com

sethri|setae Le bois des Clées II - 304 RN 6 - CS0018 - 69078 Limonest Cedex
 T: 04 78 02 81 11
 contact@sethri-setae.com - www.sethri-setae.com

Bureau de Contrôle/SPS		APAVE E'VRY	Tel: 01 60 01 86 86 / evry@apave.com
Coordinateur SSI	VULCANICO		Tel: 01 49 04 59 70 / miguel.vulcano@vulcano.fr
AMO/COE	ARCORA CONSEIL		Tel: 01 71 20 03 88 / marc.roche@arcoraconseil.com
SET Structure	IBAT 2000		Tel: 02 47 73 94 73 / bat-2000@ibat.fr
SET VRD	CL INFRA		Tel: 01 34 12 58 28 / contact@clinfra.fr
Payagisme	BSF CONCEPT		Tel: 04 78 05 98 40 / bsf@bsfconcept.com
Decorateur	MOMA		Tel: 04 65 02 25 81 / contact@moma-lyon.fr

Avant Projet Sommaire PLAN D'ENSEMBLE

Index	Date	Motif de révision	Approuvé	Etat

Emetteur : sethri - setae | Date : 15 octobre 14 | N° d'affaire : B223 | Echelle : 1/1000
 B223 - APS | SET | PG | ARC | 00 | TZ

